Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260625-2026_060-DE

Mairie de

Plogastel Saint Germain
Plogastell Sant Jermen

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage : **Délibération : 2026-060**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plogastel Saint Germain, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PLOUHINEC Lucien, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Absents excusés : 1

Absents : 1

Pouvoir : 1

Votants : 18

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2026

Présents : PLOUHINEC Lucien, BERRIVIN Annie, RAMPILLON Charles, GRATIAUX Marc, RENAULT Michel, PLOUHINEC Jocelyne, BURELLER Hervé, STEPHAN Philippe, LAINE Ingrid, COVES Delphine, LE BRAS Christophe, TANGUY Stéphanie, FLOCHLAY Alexandra, GAUTIER Anne, BILLAND Jean-Christophe, DONNART Maëlle, PATRON Florent

Absents excusés : NICOLAS Patricia (procuration à BERRIVIN Annie)

Absents non excusés : MEURISSE Frédéric

Secrétaire : Michel RENAULT

Objet : Vente de terrain par la commune à Finistère Habitat – Stang Kéléron

Par acte du 16/04/1999, Finistère Habitat a acheté un terrain pour édifier des logements sociaux situés au lieu-dit Stang Kéléron. Finistère Habitat a commandé des travaux de division et de bornage. A la suite de ces travaux de division, il apparait qu'un jardin empiète sur le domaine communal pour une emprise de 11 m² et un autre jardin sur une parcelle communale pour une emprise de 58 m².

Afin de mettre en cohérence les limites existantes avec le foncier détenu, Finistère Habitat a proposé d'acquérir cette parcelle à la commune.

Par lettre valant avis du 27 avril 2026, la direction immobilière de l'Etat (service des domaines) a retenu une valeur de 690 €.

L'acquisition par la commune à Finistère Habitat se réalisera à titre onéreux pour un € symbolique. Les frais d'acte seront pris en charge par Finistère Habitat.

Les actes seront exonérés de droit d'enregistrement et de publicité foncière, en application de l'Article 1042 du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour la vente de la parcelle cadastrée section AA N° 152 pour une surface de 58 m² et une emprise de 11 m², à titre onéreux pour 1 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes à intervenir afin de concrétiser cette cession.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Lucien PLOUHINEC

Le secrétaire de séance
Michel RENAULT

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260625-2026_060-DE

Commune de PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN

15 et 17 Rue Stang Keleron

Propriété FINISTERE HABITAT

CONSTAT D'EMPIETEMENTS

Cadastre : Section AA - Parcelle n°44

